

# info' Elections

Lettre d'information interne du centre hospitalier de Poissy-Saint-Germain



- 1** Vendredi 19 août Affichage des listes d'électeurs
- 2** 19 août au 19 octobre Campagne électorale
- 3** A partir du jeudi 10 octobre Remise aux électeurs du matériel électoral
- 4** Jeudi 20 octobre Elections dans les bureaux de vote
- 5** Vendredi 21 octobre Affichage des résultats



## Calendrier

## Votez pour vos instances

### Comité technique d'établissement

Le CTE est l'instance représentative des personnels non médicaux.

Il est **consulté** notamment sur la politique sociale, la politique d'amélioration de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques ainsi que sur les questions financières et le règlement intérieur.

Il est **informé** sur le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, le budget et les effectifs. ■

### Commission administrative paritaire

Les CAP sont consultées sur des questions individuelles relatives à la carrière des fonctionnaires, notamment les titularisations, l'avancement d'échelon et de grade, le recours de notation, les sanctions disciplinaires (cf. le conseil de discipline qui émane des CAP).

**NB** : Il existe une commission locale (CAPL) et une commission départementale (CAPD). Cette dernière est réunie lorsqu'il n'y a pas suffisamment de représentants locaux. ■

### Votez !

Le 20 octobre, chacun est invité à faire entendre sa voix à l'occasion des élections pour vos représentants au comité technique d'établissement (CTE) et aux commissions administratives paritaires (CAPL et CAPD).

Je vous encourage à y participer, pour quatre raisons au moins :

- l'expression de la démocratie sociale,
- la reconnaissance de la représentativité et de la légitimité des organisations syndicales,
- la défense de vos intérêts professionnels,
- la qualité de la communication entre les personnels et la direction.

Ces instances joueront d'autant mieux leur rôle qu'elles seront investies par le plus grand nombre. ■

Caroline Jégoudez

Directeur des ressources humaines



### Message du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé & du ministère des Solidarités et de la cohésion sociale.

Le renouvellement général des instances de concertation au sein des Etablissements Publics de Santé, des Etablissements sociaux et médico-sociaux aura lieu le 20 octobre 2011. Vous êtes invités à élire les personnes qui vous représentent :

- aux Commissions administratives Paritaires locales ou départementales consultées sur les questions relatives à votre situation professionnelle et à votre carrière.
- aux Comités techniques d'établissement, notamment consultés sur l'organisation du travail au sein de votre établissement et sur vos conditions de travail.

Le renouvellement de ces instances constitue un événement majeur dans la carrière des agents et la vie des établissements. Le 20 octobre 2011, votre vote est important. ■

## Je vote ... Tu votes ... Il vote...

### Qui peut voter ?

- **CAP** Tous les agents titulaires en activité sont électeurs, sauf les agents titulaires gérés au niveau national (personnel de direction).
- **CTE** Tous les agents sont électeurs.
- Les listes des électeurs seront publiées dans l'intranet et affichées à l'entrée des selfs des sites de Poissy et de Saint-Germain et dans le pavillon Courtois (couloir du bureau des ressources humaines).

### Comment voter ?

- Chaque agent électeur reçoit par son cadre (contre émargement) une enveloppe comprenant le **matériel électoral**, c'est-à-dire les professions de foi des candidats, les listes de candidature, les enveloppes de vote et une notice pour exercer son vote par correspondance. **NB** : Le vote par procuration n'est pas admis.
- Les **bureaux de vote** seront installés à Poissy : dans les locaux de l'école de sages-femmes (ESF) et à Saint-germain : lieu à déterminer. ■

## Une question ?

Contactez Marc Le Corre, Responsable des ressources humaines à [mlecorre@chi-psg.com](mailto:mlecorre@chi-psg.com) ou consultez le site Internet du Ministère [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)



Tous aux urnes  
le 20 octobre 2011